

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

18/11/2022

Date de l'affichage

18/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX (arrivé à 19h10-pour la délibération n°2022/134-04), Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Ikbâl KHLAS, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER (arrivé à 19h15 pour la délibération n°2022/135-05), Gilbert LECONTE, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien COUPAS par Ikbâl KHLAS (suppléant nommé), Mohamed KHERBACH par Clotilde LAGOUTTE, Édith LION par Serge HAMELIN, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Aurélie POLESE par Jean-Marc DESPLATS, Jean-Yves RAVENNE par Sylvie PROCHILLO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

44 conseillers communautaires en exercice : 35 présents et 9 représentés à la séance.

Madame JACQUEMOT Brigitte est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le 29 NOV. 2022

ID : 077-247700701-20221124-2022_144_14-DE

2022/144-14 - OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C IV,

Vu la délibération n° 2016/84-24 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2016, décidant d'opter pour le régime de la fiscalité professionnelle unique à effet du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° 2022/96-03 du Conseil communautaire en date du 19 mai 2022 portant désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération n° 31/2022 en date du 17 octobre 2022 du Conseil municipal de la commune de Rampillon portant sur la modification des représentants au sein des commissions de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants au sein de la CLECT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE

Fixe sa composition ainsi qu'il suit :

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Valéry LEGENDRE	Brigitte JACQUEMOT
Alain THIBAUD	Gilles COLLET
Jean-Marc DESPLATS	Jacques EVRARD
Gilbert LECONTE	Martine FENEYROL
Didier BALDY	Gérard GILIER
Didier PICODOT	Pascal RAMET
Arnaud POMMIER	Olivier DORMOIS
Jean-Jacques BRICHET	Marie-Françoise FOURREY
Charlie GABILLON	
Patrick BLOT	Marcel FONTELLIO
Francis OUDOT	Eddy ANGERVILLE
Pierre-Yves NICOT	Eliane DIACCI
Alban LANSELLE	Nolwenn LE BOUTER
Jean-François THOLLET	Davy BRUN
Alexandre GILLES-MOUROUX	Sébastien COUPAS
Eliane LHERMIGNY	Jocelyne BOUCHER
Carol CALLON	Yannick GUILLO
Jean-Sébastien SGARD	Mélanie SGARD
Christophe MARTINET	Joëlle VACHER
Nadia MEDJANI	Nathalie MICHEL

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 novembre 2022

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le

29 NOV 2022

ID : 077-247700701-20221124-2022_144_14-DE